

# Rapport de la sous-commission des comptes 2015

## Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

---

### Composition de la sous-commission

M. Daniel Surdez (PLR)

Mme Monique Erard (Les Verts) – rapporteure

M. Yannick Rappan (PS)-excusé

La sous-commission s'est réunie le mardi 22 mars 2016 dès 08h00 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service:

M. Humair (501 et 502)

M. Bédard (115, 550, 551 et 552)

Mme Musy (505 et 512)

M. Maeder (511 et 515)

M. Pigué et M. Huguenin (513)

M. Soria (205, 730, 735 et 740)

M. Tissot (500)

M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)

Mmes Umstätter (514) et Baldi (513) étaient excusées.

Les services des espaces verts (730), du centre horticole (735), du cimetière et centre funéraire (740) ont été fusionnés dès le 1er janvier 2016 et intégrés dès cette date dans le service des espaces publics, dicastère de Sylvia Morel.

Cependant pour l'examen des comptes 2015, il est apparu logique et cohérent que cela soit encore cette sous-commission-ci qui traite de ces postes. C'est M. Soria qui a commenté les comptes et répondu à nos questions pour les centres 205, 730, 735 et 740.

Les différences qui apparaissent entre le comptes 2015 et le budget 2015 révisé et qui ne sont pas commentées sont principalement dues aux mesures d'économies. De plus, l'expérience acquise avec MCH2 depuis début 2015 a conduit à des imputations parfois plus fines que celles prévues lors de l'établissement du budget 2015 révisé.

## **501 Bibliothèque de la ville (BV)**

Toutes les demandes de diminution de temps de travail ont été acceptées...Chaque dépense a été réfléchi. La moitié du poste dédié à la bibliothèque des musées n'a pas été repourvu (mesure d'économie). Diminution d'1,4 poste mais il ne s'agit pas de poste clé. La solidarité joue ! Le personnel est motivé.

Légères diminutions de la fréquentation de la Bibliothèque de la Ville (BV) de 3,2%, des prêts de 8,3% malgré les nombreuses actions et animations offertes tout au long de l'année et susceptibles d'élargir ses prestations ou de renouveler ses publics. Mobilisation de beaucoup d'efforts et de temps pour un résultat qui n'est pas toujours à la hauteur des espérances. Il faut cependant relativiser ces chiffres car les Bibliothèques de la Ville comptabilisent 390'000 prêts, soit une augmentation de quasiment 40% par rapport aux années 1990. Différents facteurs peuvent également influencer sur la fréquentation (météo, horaire d'ouverture, accès à la musique facilité par d'autres biais...).

L'objectif prioritaire de toute bibliothèque reste de mettre à disposition des collections d'ouvrages constamment renouvelées, voire de nouveaux films et disques correspondants aux goûts du public le plus large, ceci le plus rapidement possible (demande des utilisateurs). L'offre de livres et de jeux électroniques est un succès !

Publication de la première *Enquête photographique neuchâteloise* exposée au MBA du Locle jusqu'au 31 janvier 2016, soutenue financièrement non pas par le Canton mais par l'Association des amis de la Bibliothèque de la Ville et la Loterie Romande à hauteur de CHF 25'000.-.

La Commission cantonale des Bibliothèques a pris acte en janvier du rapport de l'expert sur les fonds spéciaux appartenant aux deux bibliothèques urbaines, ce qui a permis à notre institution en particulier de mettre en lumière le statut d'importance cantonale, nationale et internationale des 125 fonds documentaires qu'elle héberge. La nouvelle mouture de la Loi sur la protection des biens culturels dans laquelle la notion de fonds documentaire a été ajoutée est en consultation. La rédaction du rapport qui doit l'accompagner et qui sera soumis au Grand Conseil en automne a été confiée à Jean-Jacques Cléménçon, ancien chef du Service de l'Enseignement supérieur. 10 ans, 3 conseillers d'Etat et pas vraiment de résultat !

À noter le large soutien populaire au « Bibliobus » suite au retrait total du soutien de l'Etat.

Annoncée pour 2019, la suppression du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) aura des conséquences importantes tant sur le plan organisationnel que fonctionnel et financier pour les institutions puisque l'alternative proposée sera réservée exclusivement aux bibliothèques scientifiques (plateforme nationale de services). Tout porte à croire que les bibliothèques autres que scientifiques devront veiller à leur avenir.

### **502 Bibliothèque des jeunes (BJ)**

Il a été renoncé à des formations (Haute Ecole de Genève, CAS).

Au poste 46310000, la subvention du canton ne sera plus allouée en 2016 et donc le prochain exercice sera péjoré de plus de CHF 23'000.-

Monsieur Humair s'attend à ce qu'on lui demande de revoir la totalité de ses budgets à l'avenir. Il ne sera plus possible de diminuer davantage des postes sans envisager de SUPPRESSION de prestations !

Les prêts de documents accusent également une baisse de 5,2%.

Avec un programme de 60 activités (dont le projet *Né pour lire* ou l'accueil *Des bébés à la bibliothèque* ou des crèches) et 411 visites de classes, la BJ récolte un franc succès. À noter que pour renforcer son engagement au niveau de l'illettrisme et en faveur de l'égalité des chances, elle a mis en place dès 2014 un programme d'accueil des crèches avec le soutien de la Confédération et du Canton de Neuchâtel. Cette activité a bénéficié pour 2014 et 2015 d'un soutien de CHF 8'400.- dans le cadre du projet PIC (Programme cantonal d'intégration-Encouragement préscolaire) et d'un don de CHF 20'000.- de la Loterie romande afin de développer l'offre numérique.

Elle attend avec impatience les réaménagements prévus qui étaient à bout-touche en 2015, tant à la centrale de Ronde 9 avec la construction d'un sas d'accueil qu'avec l'agrandissement de la succursale de Président-Wilson prévu parallèlement à celui de la classe qui jouxte ses locaux afin de créer un espace d'accueil en faveur du numérique et la mise à disposition des tablettes équipées de programmes de jeux. À noter que l'agrandissement de la succursale de Président-Wilson serait financé entièrement par Prévoyance.ne (propriétaire du bâtiment).

## **115 Parlement des jeunes**

Le compte 115 est resté rattaché au service de la Jeunesse pour le paiement des factures mais notre sous-commission n'a pas traité du budget 2016 puisque le poste de Dino Belometti, alors conseiller du Parlement des jeunes, avait changé de dicastère. Le poste de chargé des projets participatifs a depuis été supprimé, et donc il nous appartient de reprendre ce centre dans le dicastère.

Une nouvelle équipe est en place avec changements du comité et du mode de travail. Le règlement est à réviser puisque les moyens sont diminués de 50% (plus possible d'attribuer des sommes de CHF 2500.-). Le poste de conseiller du Parlement des jeunes sera repourvu par un contrat moniteur dans le cadre du budget ordinaire.

Depuis 15 ans, le montant attribué pour les subventions n'a jamais été dépassé !

Cette année, le CC a usé de son droit de veto concernant un montant de CHF 2500.- car les conditions d'attribution ne respectaient pas complètement les règles établies. Il n'y a pas eu de polémique, ni de discussion !

La volonté partagée de faire se rencontrer le parlement des jeunes et le CG existe mais n'a pas pu se concrétiser ! À suivre donc!

Un voyage à Strasbourg pendant une session du Conseil de l'Europe est envisagé, ainsi que des projets-abeilles et hôtel à insectes.

Alexandre Bédât nous signale une très intéressante enquête effectuée auprès de jeunes néEs en 1997 « Ma Suisse et moi , regards des jeunes sur les enjeux politiques et sociaux » par la Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse (CFEJ)

## **550 Service de la jeunesse**

Les collaborateurs du service sont au front face aux parents mécontents, tant à Serre 12 que dans les structures d'accueil. L'offre a créé la demande et les familles considèrent maintenant que c'est un dû !

Cet automne, une visite du service sera organisée pour les nouvelles autorités ainsi que pour les députéEs du haut.

En ce qui concerne le nombre de places disponibles en pré et parascolaire en regard des exigences de la LAE2 la situation peut se résumer ainsi :

	<b>Préscolaire 0–4</b>	<b>Parascolaire 4–12</b>
Nombre d'enfants	1755	3431
Taux de couverture	30%	20%
<b>Places selon taux</b>	<b>526</b>	<b>686</b>
État 01.01.2016	422	481
Ouverture prévue	2	-2
<b>État 31.12.2016</b>	<b>424</b>	<b>479</b>
Différence	Manque 102 places	Manque 207 places

### **551 Accueil parascolaire**

L'objectif de 2015 était de tenter de rattraper le manque de places pour répondre à la LAE1. Beaucoup de travail a été effectué en 2014 pour permettre l'ouverture de 4 structures en 2015. Seules 3 ont finalement ouvert et les locaux prévus pour la dernière sont finalement occupés par une nouvelle classe créée dans le quartier des Forges.

25 enfants de plus de 4 ans encore en crèche ont été « transvasés » en parascolaire, ce qui a libéré des places pour des bébés en préscolaire.

Aujourd'hui, il manque encore plus de 200 places en parascolaire pour répondre aux exigences de la loi (LAE2).

La collaboration avec le canton est ici excellente.

La fourniture des repas par les « Cinq sens » (Val de Ruz) qui travaille avec un boucher de la place et des agriculteurs de la région est effective depuis janvier 2016 et donne entière satisfaction !

Il en coûtera CHF 100'000.- de moins qu'avant sur une année, un seul chauffeur avec un seul véhicule pouvant se charger des livraisons dans les diverses structures (liaison froide).

Un article 95 apparait au 31110100 pour l'achat des fours permettant la régénération sur sites (CHF 68'000.-).

### **552 Accueil préscolaire**

Un article 95 apparait au 31110100 pour l'achat des fours permettant la régénération sur sites (CHF 28'000.-).

Après libération des 25 places citées ci-dessus, les 2 structures ont maintenant à nouveau atteint leur maximum de capacité d'accueil.

Il manque environ 100 places en préscolaire pour répondre à la loi

Il existe une liste d'attente mais les parents ne veulent pas placer leurs enfants n'importe où (choix entre structure « ancienne » subventionnée par la ville ou Ferme Gallet par exemple). Les structures privées subventionnées ne sont pas toutes pleines mais pas moyen de faire pression sur les parents compte tenu du fait que, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres cantons, les familles sont libres de choisir le lieu d'accueil. A Lausanne par exemple le placement en structure est géré comme l'attribution dans les classes.

Nous avons la maîtrise du nombre de places « offertes » en ville mais aucune maîtrise du choix des parents de placer leurs enfants ailleurs. La ville paye le même montant pour ces enfants placés indépendamment du lieu de placement.

La commune a préavisé négativement à 3 structures privées l'entrée dans le système privé-subventionné en invoquant le gel des ouvertures de nos propres structures (abandon de Forges en août 2015 et Le Corbusier en 2016).

En comparaison cantonale, la charge pour notre ville est de 1 million supérieure pour le préscolaire et le parascolaire. Cette différence s'explique par les différences de revenus des parents (revenus déterminant le niveau de la subvention communale). Il y a manifestement là une inégalité entre communes et ce sujet est entre les mains de l'Etat.

L'Etat et la BCN ont une crèche privée « Tic-Tac » à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds actuellement non-subsventionnée. Si celle-ci entrait dans le système privé-subsventionné, il s'agirait ni plus ni moins, d'un report de charges sur les communes.

### **505 Archives communales**

Cette problématique considérée comme importante pour la ville est malgré tout restée en stand-by. Les coûts induits par la loi cantonale sur l'archivage ne sont pas pris en charge par le canton !

L'Etat se montre compréhensif étant lui-même assujetti à cette loi et donc confronté aux mêmes difficultés de mise en œuvre et de frais inhérents.

L'étude lancée fin 2014, se poursuit et s'achèvera en 2016. Elle porte sur la mise en place d'un concept, la recherche de lieux adaptés. La mise en œuvre du projet nécessitera des montants importants.

Un rapport sera présenté aux nouvelles autorités lorsque l'étude sera finalisée !

La bibliothèque du MH a quitté les sous-sols de l'Hôtel de Ville et donc il sera possible d'investir les espaces ainsi libérés pour les archives anciennes.

### **510 Services généraux des musées**

En principe la bibliothèque des musées est dotée d'un ETP. Actuellement un 50% (25% pour le MIH et 25% pour le MHNC) n'a pas été repourvu (mesure d'économie).

La bibliothèque des musées (regroupement des fonds du MIH, du MH et du MPA) est maintenant prête à accueillir les collections mais ne pourra pas être exploitée comme prévu compte tenu du 50% non-repourvu.

Dans la convention signée avec l'UniNe, le projet de bibliothèque commune des musées faisait partie du panier de la mariée. Il s'agira donc d'en tenir compte pour le budget 2017 !

La régie des musées ainsi que toutes les équipes ont été confrontées à 2 sinistres dans le dépôt commun extérieur pour les grandes pièces. Dégâts dus à des fuites d'eau puis d'huile ! Une procédure est en cours.

Ces accidents ont conduit à des opérations de sauvetage des collections. Il ne s'agissait donc pas d'exercices mais bel et bien de la réalité. L'administrateur et le chef du dicastère sont très fiers du travail effectué par les gens DES musées ! Mobilisation en 40 minutes de 15 personnes opérationnelles. BRAVO !

Cette difficile cohabitation avec une industrie qui occupe les locaux du dessus ont mené à une étude de réhabilitation de locaux communaux permettant un déménagement de ce dépôt insatisfaisant à plusieurs points de vue, sachant que ce type de locaux n'est pas courant (6m sous plafond, 300-400 m2).

Les travaux de gestion climatique dans le dépôt sont achevés !.

Le cambriolage et la tentative dont le MIH a été victime ont conduit à la mise en place de mesures que nous ne dévoilerons pas ici, non seulement au MIH mais également dans d'autres musées et dépôts.

Un crédit budgétaire a été utilisé pour cela !

### **511 Musée d'histoire naturelle (MHNC)**

2015 peut être considérée comme une année extrêmement difficile ; de grosses économies ont été consenties ainsi que d'énormes coupes. La situation actuelle = Minima du minima !!!

Le budget révisé a conduit à une réduction de 50% de l'effectif du personnel. L'avancement du travail sur les collections s'en trouve ralenti de moitié mais reste IMPORTANT sinon c'est la mort du MHNC... Ces forces de travail divisées par 2 conduiront à une durée de travail prolongée jusqu'en 2017. Les mammifères et les oiseaux sont terminés, restent encore les insectes, les reptiles et les autres collections.

Comme déjà évoqué plus haut, démission de la bibliothécaire à 25% ; plus que 1 civiliste au lieu de 3. L'institution est revenue à la case départ d'il y a 8 ans et demi...Grosse perte de moral alors que les 2 institutions avaient réussi leur « jumelage ».

Une grosse perte de motivation est perceptible. La majorité des équipes n'y croit plus ! Les cartes sont jouées pour 2016 mais qu'en est-il pour 2017 ? Quel avenir pour le projet de zoo-musée ?

Les couches d'incertitude se superposent les unes aux autres : Finances, calendrier politique (départ J-P. Veya, nouvelles autorités), rien qui permette de se raccrocher à un espoir quelconque !

La fermeture du musée a un résultat catastrophique en termes de visibilité. Une réouverture au moins partielle est demandée pour regagner une visibilité, une motivation ! Les 2 institutions ont maintenant une page « Facebook ».

Le responsable des institutions zoologiques se compare au « capitaine d'un radeau à la dérive au milieu de l'océan ; avec une voile mais on attend le vent. On navigue en mode survie ! Le champ des possibles reste très large mais dans ce climat d'incertitude, il n'est pas possible non plus de faire le deuil de quoi que ce soit ! C'est très difficile à vivre ! »

### **512 Musée d'histoire (MH)**

2015 a représenté la première année complète d'exploitation après réouverture. Satisfaction complète ! Le livre d'Or regorge de témoignages de visiteurs satisfaits et contents, d'éloges.

Les charges de personnel sont conformes au fonctionnement prévu.

La volonté d'économie est manifeste mais néanmoins problématique : L'effet de nouveauté s'estompe et il devient donc vraiment nécessaire de communiquer !!!

Peut-être faudrait-il creuser la piste d'une promotion conjointe des musées ?

La nécessité de réaliser des projets (plaquette, expo) implique des recherches de fonds. Le MH a obtenu des soutiens mais avec une clause de « pas de demande d'aide dans les 2 ans à venir ». Il faudra donc élargir l'éventail des sponsors potentiels !

Certains éléments anciennement exposés au MH ont été transférés dans la ferme « Droz-dit-Busset » (belle chambre, pilier, ...) dont l'ASPAM annonce l'ouverture prochaine avec exploitation d'un restaurant !

### **513 Musée international d'horlogerie (MIH)**

La gestion du budget 2015 s'est avérée difficile car les démarches pour 2 expositions temporaires avec des partenaires étaient déjà engagées avant la révision du budget. Malgré une promotion diminuée, 30'000 visiteurs ont été comptabilisés. Ce résultat est un peu décevant avec 2 expositions mais les recettes et les ventes de la boutique ont été bonnes. 2014 avait vu davantage de visiteurs mais dues principalement à des gratuités offertes lors des diverses manifestations.

Le cambriolage (mai) et la tentative (novembre) ont conduit au dépassement du budget mais cela est compensé par le remboursement des assurances.

Le musée a dû faire face également à un vol de pièces exposées au Musée du Château des Monts au Locle. La valeur des pièces dérobées (CHF 116'640.-) a été remboursée par les assurances et a été utilisée pour de nouvelles acquisitions.

Par ailleurs, et comme de coutume, la Fondation Maurice Favre a versé CHF 64'581.65 pour de nouvelles acquisitions.

Comme déjà évoqué plus haut, le 25% de poste de bibliothécaire non-reconduit implique qu'il n'y a personne pour suivre les nouvelles acquisitions, inventorier la documentation ancienne. Cela conduit à une lacune par rapport à la référence à cette bibliothèque commune des musées et l'impossibilité de répondre aux demandes qui arrivent.

L'étanchéité du bâtiment est à suivre, les infiltrations sont captées mais non maîtrisées et il y a toujours davantage de réceptacles au plafond (cela nuit à l'esthétisme), les drainages sont bouchés.

Le carillon est maintenu en état autant que faire se peut !

### **514 Musée des beaux-arts (MBA)**

La réouverture a eu lieu au début du mois de mars. Les travaux réalisés durant l'année ont respecté le timing et répondent à la qualité attendue. Le budget a été réduit mais respecté. Un immense travail sur les collections a été effectué (inventaire, lacunaire jusque-là, complété ; interventions sur certaines pièces, rééquipement des dépôts, ...)

Il faudra bien intervenir sur l'enveloppe extérieure !!! Les verrières de toiture notamment, la façade a juste été recrépie mais pas repeinte, quant à la tourelle elle devra être entièrement refaite.

2 articles 95 pour un montant de CHF 23'300.- ont été accordés pour payer les honoraires dus pour le suivi du dossier « Constable » ; l'avocat qui offrait ses services pour cela étant décédé, son successeur a repris le dossier en proposant un tarif préférentiel.

### **515 Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)**

De gros travaux sont en cours dans la partie vivarium. Il s'agit de mise aux normes.

Pour l'enclos des loutres, il faut encore attendre d'avoir une vision globale avant d'entreprendre des travaux.

Une demande de crédit pour la réalisation d'un plan d'aménagement zoologique et paysager du zoo sera tout prochainement soumis au CG (prévue au budget).

D'autre part un plan directeur concernant l'ensemble des Institutions zoologiques devrait être finalisé fin 2016 : Il nous indiquera les lignes directrices de l'institution quels que soient les moyens attribués.

L'étude concernant le stationnement est à terme, celle de l'espace restauration à bout touchant, celle pour l'espace boutique stoppée. Des mandats sont en cours (bureau architecte ; financier = augmentation de la recherche de fonds extérieurs), d'autres ont été abandonnés puisque concernant la phase de réalisation.

Ce qu'on a supprimé a permis de prolonger le mandat de 2 personnes jusqu'à fin 2017 pour travailler sur les collections.

Un très important soutien moral est NECESSAIRE !

### **205 Forêts**

Pour rappel, ce service a fusionné avec celui du Locle depuis 2005.

Au centre 31300060, on peut voir apparaître un dépassement du budget. Suite à un oubli d'amortissement, le décompte de 2014 -établi par la Ville du Locle a été corrigé à hauteur de CHF 29'206.- et cette somme s'ajoute au décompte de 2015.

Le prix du bois reste faible (franc fort).

Une parcelle de forêt a été achetée (en as du Chemin Blanc). Nous avons une belle coupe en perspective, avec de beaux bois, un complément bienvenu au volume de travail dévolu à l'équipe. On compte sur une coupe rentable tous les 10 ans...Entretemps, on ne fait que de l'entretien ; on maintient le capital ; on ne prélève que le rendement de la forêt.

Une procédure d'urgence (service de piquet) a été mise en place avec la voirie, déjà cet hiver. Bon compromis, à satisfaction de tous! Une séance a permis des échanges constructifs entre les 2 équipes. Chacun expliquant à l'autre ce qu'il faisait, ce qu'il avait les capacités (moyens matériels et humains) et était en droit de faire !

### **730 – 735 Espaces verts – Centre horticole**

Le « regroupement-fusion » des services est entré en vigueur au début de cette année 2016 donnant naissance au SEP. Tout le personnel sera comptabilisé globalement puis réparti entre les centres respectifs. Pour l'instant les employéEs du centre horticole ne sont pas touchéEs par les regroupements de personnel car cela n'aurait pas de sens. Le personnel des espaces verts était déjà centralisé auparavant ; pour eux, seule la localisation du centre a changé ! Des vestiaires supplémentaires ont été créés au CTP (Centre entretien Travaux Publics) ; le personnel des espaces verts a dorénavant la possibilité de faire sécher ses habits de travail ; tous sont alarmés en même temps pour la neige par exemple.

Ces jours, la taille des arbres est effectuée sur le POD. Auparavant, les branches coupées empiétaient sur la chaussée le temps de terminer la coupe ; dorénavant, le ramassage peut intervenir au fur et à mesure d'où moins de dérangement pour la circulation.

Dans la durée, grâce à la fusion (voirie, espaces verts, centre horticole, cimetière-centre funéraire), plus de 8 postes seront potentiellement « économisés » (visée 2018). Il y aura moins de chefs.

2015 a vu l'achèvement de la construction des serres. Ce dossier a été maîtrisé avec le service des bâtiments. L'objectif, certes ambitieux est de n'avoir plus besoin d'acheter des plantes à l'extérieur. L'augmentation de 10% des prix est déjà effective et une réflexion est en cours si davantage serait possible ou pas (= recherche de recettes).

## **740 Cimetière et centre funéraire**

Ici, on pourrait craindre une perte de temps pour l'équipe du cimetière pour la prise de service au CTP hormis pour les 3 personnes qui sont formées pour les incinérations selon un tournus pré-établi. Idem pour le secrétariat inhérent au cimetière. Ces personnes se rendent donc directement sur place.

Le personnel reste cependant mobile entre les divers lieux si besoin est ! A noter que n'importe qui ne peut pas travailler dans ce cadre particulier qu'est le cimetière.

La hausse des tarifs pour les incinérations « externes » n'a pas entraîné de baisse et Biemme étant encore fermé (7 jours), l'apport est non-négligeable !

Les coûts restent bas et nous respectons les normes.

## **500 Service des Affaires culturelles**

Le rapport de gestion n'étant pas encore parvenu aux commissaires, M. Tissot le commente.

2015 a vu la révision du budget et donc la remise en question de l'octroi des subventions, l'évaluation des dommages supportables par les divers acteurs.

Le chantier et la réouverture de la salle de musique ont pris beaucoup de temps et d'énergie mais de l'énergie positive et cela permet une visibilité accrue pour le TPR par les enregistrements radiophoniques et la programmation de la société de musique.

Ce chantier boucle avec une moins-value importante, malgré une subvention cantonale plus basse de CHF 100'000.- (la Collégiale a absorbé la presque totalité de montants disponibles) qu'initialement attendue.

L'équipe technique du TPR et Antoine Guilhen ont réussi le pari de restaurer cette salle tout en conservant la qualité de l'objet, en préservant la qualité acoustique qui a fait sa renommée (même avec une amélioration dans les aigus, paraît-il ! mais cela reste imperceptible pour les profanes).

La publication du livre est retardée (finalisation plus longue que prévue).

MCH2 ne faisant plus apparaître les bénéficiaires directs des subventions, un tiré à part, une liste est établie pour rendre visible tout cela.

Globalement l'enveloppe des subventions à disposition a été bien respectée grâce aux compensations internes entre les divers comptes. Le dépassement de CHF 24'000.- dans le groupe 36 s'explique par :

Au compte 36360410 comptabilisation d'un article 95 de 2013 au profit de Ton sur Ton (soutien en vue de la mise aux normes de la salle), ce dépassement de CHF 15'000.- est compensé par un prélèvement dans la réserve de création de locaux qu'il s'agit de dissoudre (MCH2).

Au compte 36360460, un dépassement de CHF 10'000.- dû à l'application de la convention qui nous lie au Musée Paysan (salaires, frais de chauffage et d'entretien des systèmes d'alarme...).

À relever que l'ensemble des acteurs culturels a fait preuve de solidarité, de compréhension, conçoit que cela pourrait durer mais rend attentif à ne pas les mettre en danger. Une structure mise en péril aujourd'hui ne sera pas réactivée demain par un simple versement de monnaie sonnante et trébuchante...

Une telle situation financière aurait pu permettre de trouver une fin « facile » à un financement « problématique » dont on n'aurait pas su se dépêtrer. Heureusement, ou malheureusement selon certains, aucun candidat potentiel n'a été trouvé au sein des acteurs culturels...

13% de diminution des subventions par rapport aux comptes 2014 alors même que dans l'intervalle, les charges ont augmenté (professionnalisation évoquée dans le rapport orientations de la politique culturelle communale présenté en mars 2016 au CG, parce que les limites du bénévolat sont atteintes : Bikini Test, Musée paysan par exemple !).

Pour 2017 pourrait-on envisager une nouvelle coupe et si oui : Coupe linéaire ou sélective?

Ce qui a déjà été fait : Coupe répercutée sur tous les acteurs culturels ! Une nouvelle baisse signifierait alors un ou deux sacrifices ciblés mais impossible de dire aujourd'hui qui ou quoi !

Le canton a fait de grandes annonces mais qui concernent uniquement des projets ponctuels, de petites sommes. Les subventions annuelles ne devraient pas être touchées... Par exemple en ce qui concerne les festivals le NIFFF touche CHF 100'000.- et La Plage QUE CHF 10'000.- Quoi faire pour davantage d'équité ? Poser des questions pour obtenir au moins des réponses ! L'Etat est confronté au phénomène des vases communicants et où pourrait-il ponctionner s'il devait augmenter sa subvention pour la Plage ? L'enveloppe globale à disposition doit rester la même à ce niveau-là également !

Un rapport concernant les orientations de la politique culturelle de la ville a été présenté au CG au début du mois de mars et accepté.

### **520 - Service des sports**

L'exercice de révision du budget 2015 s'est avéré un peu difficile car en janvier et en février, des dépenses avaient déjà été engagées et donc il a fallu en tenir compte sans pouvoir revenir dessus !

Globalement, « on est dans la plaque ! » avec l'arrêt des investissements (Foulets, Mélèzes, autres petits projets).

Durant 2015, le service n'a pas « planté un clou » et juste fait survivre le service...

En dehors des dépenses déjà engagées, à signaler que des contrats d'entretien ont été honorés, un poste d'agent technique parti en début d'année n'a pas été repourvu; début novembre 2015, un responsable technique a réduit son temps de travail de 10% avec 5% de baisse de salaire ; février 2016, baisse du temps de travail du chef de service à 65%.

Cet été, le CC est entré en matière pour un remplacement aux Mélèzes, les forces en présence ne suffisant pas (maladie et accident) !.

Le Club de football de l'Etoile a arrosé les membres du CG de courriels. Les gens se sont exprimés ainsi à la hauteur de leur déception suite au renvoi de la construction d'un terrain synthétique sur le site des Foulets.

Afin d'améliorer le plus possible les conditions de jeu sur ce terrain les drainages ont été curés, un réensemencement de la pelouse effectué mais cette surface de jeu n'est pas aux normes (dimension)et ne bénéficie toujours pas de l'éclairage adéquat.

Certains matchs doivent avoir lieu ailleurs (Charrière ou Forges), d'où un manque à gagner certain pour la buvette du club.

Le club de Streethockey est maintenant invité à activement chercher des fonds privés à hauteur de CHF 200'00.- pour une installation à la Charrière. En effet, les nouvelles normes vont également s'appliquer aux autres catégories de jeu. Il ne sera dès lors plus possible de jouer le moindre match sur le terrain de Bellevue ! Le CC pourrait proposer au club un prêt de CHF 300'000.- sans intérêt pour compléter les fonds nécessaires à la réalisation d'une nouvelle surface de jeu.

Les fédérations modifient les normes sans assumer les coûts engendrés pour les collectivités publiques...et sans les prendre pour partenaires de discussion. Les villes ont à faire de la résistance face à cela !

Le dépassement enregistré dans les subventions (groupe 36) est dû pour l'essentiel au bouclage d'un CCP « Organisation de manifestations » qui était alimenté par des soutiens privés et dont le solde de CHF 8'798.25 a été versé à la Trotteuse Tissot. Pour des raisons techniques cette écriture doit passer par le compte de résultat de la Ville.

Concernant les pistes de ski de fond, la ville a hérité d'une situation ancienne (2007). Le balisage, les frais de personnel, les machines, tout était à sa charge et elle ne percevait aucune rétrocession de la vignette.

Depuis, une machine appartenant à la ville a été cédée à l'équipe des bénévoles traçant la piste du Maillard.

50'000.- ont encore été versés pour l'achat d'une nouvelle machine et N'tel Ski de fond a pris le reste.

Les autres pistes des Arêtes et des Foulets sont encore totalement à la charge de la ville...

Elles vont jusqu'en haut du Communal pour assurer la jonction avec les pistes du Communal et du côté des Arêtes, il manque 1,5 km pour la jonction avec les pistes en direction de la Ferrière.

### **521 La Charrière, terrains, pistes, halles**

Centre 31200100. Electricité, eau gaz = principe d'échéance MCH2.

### **524 Piscine des Arêtes**

Centre 31200100. Electricité, eau gaz = principe d'échéance MCH2.

Les casiers ont été changés. Dépense prévue au budget 2016.

## **525 Piscine, patinoires des Mèlèzes**

Centre 31200100. Electricité, eau gaz = principe d'échéance.

Le chef de service et son adjoint ont dû officier comme garde-bain cet été ce qui leur a permis une immersion dans la réalité.

Pour remplacer les vestiaires insalubres de la piscine, ceci malgré des interventions régulières de l'équipe du service des sports, une étude est en cours pour réhabiliter la zone où se trouvent les cabines (à gauche en entrant à la piscine). Actuellement l'étude est réalisée par les architectes communaux et les travaux seraient réalisés par un chantier subventionné. Une réflexion est en cours avec le service cantonal de l'emploi et également avec le service des bâtiments et logements.

L'exploitation du toboggan pour la saison 2016 sera évaluée au jour le jour. En effet, il y a risque d'effritement de la matière directement en contact avec les baigneurs et donc danger potentiel.

2 variantes sont à l'étude:

Conserver la structure existante et ne changer que le toboggan mais nous serions alors hors normes (Il faut maintenant un bassin séparé pour l' « arrivée ». Cela serait donc du provisoire, qu'il faudrait revoir à terme !

Un nouveau toboggan, 3 pistes en parallèle// (il en existe un semblable à Morat et 2 autres en Suisse orientale) situé entre le bassin de 50m et le Parc Gallet, à l'emplacement de la « fontaine », donc hors site éventuellement touché par la nouvelle piscine. Crédit : CHF 300'000.- par la ville et CHF 200'000.- sponsor.

La sous-commission termine ses travaux à 16h30

La rapporteure  
Monique Erard